



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

3 INX/2
PARIS, le 24 juin 2016
Original anglais

RÉSULTATS DE LA TROISIÈME RÉUNION INTERSESSIONS (INX) (Vendredi 3 juin 2016)

I. Déclaration liminaire du Président du Conseil exécutif

La réunion a été ouverte par l'Ambassadeur Michael Worbs, Président du Conseil exécutif. Il a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil exécutif, ainsi qu'aux États membres qui ne siègent pas au Conseil mais qui étaient présents en qualité d'observateurs bénéficiant du statut de participant renforcé, à cette troisième réunion intersessions organisée en application de la décision 197 EX/28 et 44. Il a informé les participants de la nécessité de tenir la réunion dans la Salle XI en raison d'un dégât des eaux survenu dans la Salle X à la suite des fortes précipitations s'étant abattues sur Paris au cours de la semaine précédente. Conscient des désagréments, il a invoqué des raisons de sécurité et de sûreté pour expliquer ce changement de salle. Enfin, le Président a rappelé aux participants la décision prise lors de la sixième séance plénière de la 199^e session (avril 2016), au cours de laquelle deux États membres avaient proposé d'organiser cette réunion intersessions sous la forme d'une retraite. Un certain nombre d'États membres et de groupes régionaux avaient alors demandé des informations complémentaires concernant le déroulement, la participation et les coûts potentiels d'un tel rassemblement. En conclusion, il a déclaré qu'il était préférable de reporter cette retraite à une date ultérieure afin de prendre le temps nécessaire pour fixer les modalités d'une réunion de cette nature, indiquant aux participants que des informations plus détaillées leur seraient communiquées en temps voulu.

II. Intervention de la Directrice générale, suivie d'une séance de questions-réponses

Le Président a ensuite invité la Directrice générale, Mme Irina Bokova, à prononcer ses remarques liminaires sur les trois thèmes qui allaient être débattus tout au long de la journée. Son intervention est disponible en ligne à l'adresse suivante :
<http://unesdoc.unesco.org/images/0024/002450/245002f.pdf>.

Une séance interactive de questions-réponses, orientée par les questions reçues des groupes régionaux (voir l'annexe) a suivi, au cours de laquelle les participants ont pu obtenir des éclaircissements de la Directrice générale et des membres de l'Équipe de direction.

Après quoi, les participants ont pu entendre des présentations sur trois points devant être examinés plus avant lors de la 200^e session du Conseil exécutif, à savoir :

- processus de préparation du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5) ;
- données statistiques pour la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- rapport annuel du Service d'évaluation et d'audit (IOS) et révision du mandat du Comité consultatif de surveillance.

III. Présentation du Secrétariat concernant le processus de préparation du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5)

III.1 Introduction par le représentant de la Directrice générale

Dans sa présentation, le Directeur adjoint du Bureau de la planification stratégique, M. Jean-Yves Le Saux, a donné un aperçu du processus préparatoire en vue de l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5). Rappelant la feuille de route approuvée par la Conférence générale à sa 38^e session, il a indiqué que 117 États membres et 4 Membres associés avaient répondu au questionnaire en ligne et que l'analyse des réponses était disponible sur la page Web du Bureau de la planification stratégique (<http://www.unesco.org/new/fr/bureau-of-strategic-planning/resources/preparation-39c5/>). Il a souligné que malgré des difficultés techniques et logistiques, les préparatifs suivaient leur cours en vue de l'organisation des consultations régionales en ligne avec les États membres et les Membres associés, et que les consultations avec les commissions nationales pour l'UNESCO auraient lieu le 15 juin 2016 à Shanghai (Chine). Il a ajouté que le premier inventaire de l'aide apportée par l'UNESCO aux États membres en vue de la réalisation des ODD (document 38 C/7) et le Rapport stratégique sur les résultats constituaient des étapes importantes de ce processus. Il a ensuite présenté l'approche étape-par-étape envisagée pour le dialogue structuré sur le financement, soulignant qu'elle impliquait un processus d'apprentissage mutuel de la part des États membres et du Secrétariat, avant de mentionner un certain nombre de points qui faisaient actuellement l'objet d'un examen approfondi et de quelques ajustements, notamment le type de ressources à intégrer, les techniques de budgétisation et la comptabilité, la programmation, les ressources humaines et le Portail de transparence.

La présentation PowerPoint de BSP est disponible à l'adresse suivante :
http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/38GC/pdf/BSP_Fr.pdf

III.2 Discussion/questions des membres du Conseil

Lors des discussions qui ont suivi, vingt-six participants ont pris la parole, remerciant le Secrétariat du travail accompli en vue de la préparation du Projet de 39 C/5 et prenant note des défis inhérents à la mise en place de nouvelles modalités de consultation avec les États membres. Ils ont souligné l'importance des débats de fond dans le cadre de la préparation du Projet de 39 C/5, notamment en ce qui concerne la définition des priorités et d'un cadre de résultats solide en adéquation avec le nouvel agenda du développement, compte tenu du mandat spécifique de l'UNESCO.

Si de nombreux intervenants ont reconnu la pertinence de plusieurs points du questionnaire, tels que la question sur l'intersectorialité, plusieurs d'entre eux ont fait état de difficultés pour y répondre, notamment en raison de l'ambiguïté concernant le recensement des besoins nationaux. Un participant a fait observer que la question des clauses d'extinction devrait également concerner certains programmes ou activités spécifiques, et pas seulement les domaines thématiques. D'autres ont souligné la nécessité de consultations préalables avec les États membres pour les futurs questionnaires, ainsi que d'une enquête approfondie auprès des bénéficiaires.

Plusieurs délégués ont souligné que le processus de consultation devait être conçu de façon à permettre aux États membres de fixer les priorités. Un grand nombre d'entre eux ont demandé des précisions concernant les consultations régionales en ligne avec les États membres et les Membres associés, ainsi que les consultations sous-régionales avec les commissions nationales à Shanghai. Ils souhaitaient notamment savoir comment les conclusions de ces consultations allaient être prises en considération dans le 39 C/5. Le rôle essentiel des commissions nationales dans la définition des priorités régionales a été mis en avant et l'organisation de la réunion de Shanghai a été saluée comme une contribution à cet objectif.

Plusieurs participants ont évoqué les aspects budgétaires du Projet de 39 C/5, notamment la nécessité d'indiquer clairement les augmentations des coûts requises pour un niveau de croissance réelle zéro (CRZ) ainsi que de disposer d'une estimation des ressources extrabudgétaires à mobiliser dans le cadre du dialogue structuré sur le financement.

III.3 Réponses du Secrétariat

Dans sa réponse, le Directeur adjoint de BSP a remercié les participants pour leurs observations qui permettent au Secrétariat d'améliorer les futurs questionnaires sur le C/5 et d'ajuster le processus de consultation en cours concernant la préparation du Projet de 39 C/5. Il a expliqué que « quelques » éléments d'une enquête auprès des bénéficiaires avaient été incorporés dans le questionnaire après consultation avec IOS. Reconnaisant l'importance cruciale des consultations pour l'exercice de définition des priorités, il a rappelé que les débats des États membres à la Conférence générale, le processus du Rapport stratégique sur les résultats (SRR) et les réponses au questionnaire, en particulier la question 7, donnaient d'importantes indications quant aux priorités qui seraient également prises en compte lors de l'élaboration des propositions préliminaires de la Directrice générale concernant le Projet de 39 C/5.

Il a en outre indiqué que 100 représentants d'États membres s'étaient inscrits pour les consultations régionales en ligne, dont deux tiers appartenant à des commissions nationales. Il a ajouté qu'un document de deux pages décrivant le cadre général des consultations en ligne, y compris le rôle des modérateurs et des rapporteurs, était en cours d'élaboration à BSP et serait distribué aux présidents des groupes électoraux. S'agissant des difficultés techniques et des défis liés à l'organisation du nouvel exercice de consultation en ligne, notamment le manque d'expérience de la part du Secrétariat comme des États membres, il a assuré aux participants que le Secrétariat aiderait les États membres qui le souhaitent à organiser des réunions régionales en face-à-face au Siège de l'Organisation, ajoutant que le dernier jour de la réunion interrégionale des commissions nationales prévue à Shanghai serait consacré à des consultations sous-régionales avec les commissions nationales, sous la conduite des directeurs des bureaux hors Siège et de membres du personnel du Siège.

Le Directeur adjoint de BSP a ajouté qu'une estimation des augmentations des coûts serait fournie au Conseil exécutif à sa 200^e session, comme à l'accoutumée, et que le Projet de 39 C/5 contiendrait une estimation réaliste des ressources extrabudgétaires à mobiliser pour chaque grand programme et résultat escompté. Il a remercié les participants de l'esprit d'initiative dont ils avaient fait preuve pour promouvoir le dialogue structuré sur le financement, insistant une nouvelle fois sur le fait que la mise en œuvre de ce dialogue et du cadre budgétaire intégré nécessitait un processus d'apprentissage mutuel entre le Secrétariat et les États membres. Des réunions informelles étaient donc envisagées afin de parvenir à une vision commune et à une décision en temps opportun.

Dans son intervention, la Directrice générale a remercié les participants de leurs recommandations. Rappelant les orientations stratégiques importantes issues de l'exercice de hiérarchisation des priorités mené en juillet 2013, qui avait permis à l'UNESCO de surmonter les difficultés financières, elle a mis en exergue l'importance de l'approche régionale dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que la nécessité pour les États membres de contribuer à la définition des priorités de l'Organisation pour le 39 C/5 afin d'apporter une réponse adéquate en vue de la réalisation du Programme à l'horizon 2030, les invitant à poursuivre les consultations internes à cette fin.

IV. Présentation du Secrétariat concernant les données statistiques pour la mise en œuvre et le suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les domaines de compétence de l'UNESCO

IV.1 Introduction par la représentante de la Directrice générale

La Directrice de l'Institut de statistique de l'UNESCO, Mme Silvia Montoya, a présenté un aperçu des données nécessaires concernant le développement durable et le rôle de l'UNESCO dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le programme actuel en matière de développement reconnaît explicitement la pauvreté, les inégalités, la sécurité alimentaire, la viabilité environnementale et la réalisation des droits de l'homme comme des enjeux universels. Le nouveau programme implique également de nouvelles attentes en matière d'information : la solution consiste à transformer les données en savoirs.

L'UNESCO joue un rôle déterminant dans le suivi des grands engagements internationaux, comme ce fut le cas pour l'Éducation pour tous (EPT) et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pose de nouveaux défis considérables, sachant que les Objectifs de développement durable (ODD) comportent davantage d'objectifs, de cibles et d'indicateurs, y compris dans des domaines non abordés jusqu'alors.

Le rapport de synthèse du Secrétaire général de l'ONU (décembre 2014) proposait quatre niveaux de suivi :

- **mondial** : ensemble ciblé d'indicateurs comparables au niveau mondial fondé sur des critères clairement définis ;
- **thématique** : ensemble plus vaste d'indicateurs couvrant, à l'échelle mondiale, toute la gamme des priorités sectorielles ;
- **régional** : indicateurs permettant d'assurer le suivi des cadres validés par les groupes régionaux ;
- **national** : lien avec les plans nationaux ; consultation avec les acteurs nationaux ; prise en compte du contexte ainsi que de la question de l'inclusion et des objectifs d'apprentissage dans leur ensemble.

Les indicateurs mondiaux ont été proposés par un Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD mis en place par la Commission de statistique de l'ONU en mai 2015. Ce groupe est composé de 28 offices nationaux de statistique des États membres, représentant les différentes régions, ainsi que d'observateurs issus d'organismes internationaux et régionaux, de la société civile, d'ONG et des milieux universitaires. Le cadre des indicateurs mondiaux devra être adopté par l'ECOSOC et l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016.

L'ISU s'emploie de manière active à coordonner les contributions de l'UNESCO à l'élaboration du cadre des indicateurs mondiaux et représente l'Organisation au sein du Groupe d'experts des Nations Unies ainsi que de la Commission de statistique de l'ONU. Récemment, l'Institut a également soumis des données et des scénarios pour le rapport d'étape du Secrétaire général de l'ONU sur les ODD, ainsi que pour la base de données sur les ODD de la Division de statistique de l'ONU. Il produit en outre des indicateurs globaux concernant tous les pays pour certaines cibles des ODD 4, 9, 11, 12 et 13.

S'agissant du suivi thématique, l'ISU conduit l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs thématiques pour des évaluations sectorielles comparables à l'échelle internationale en matière d'éducation (43 indicateurs) et de TIC au service du développement (35 indicateurs), tout en poursuivant la

mise au point d'autres séries d'indicateurs thématiques pour la science et l'innovation, ainsi que pour le patrimoine.

La proposition concernant un ensemble d'indicateurs thématiques en matière d'éducation, établie entre mars 2014 et mai 2015, a été intégrée dans la Cadre d'action présenté au Forum mondial sur l'éducation à Incheon (République de Corée). Cette proposition a été formulée par un groupe consultatif technique composé à l'origine d'organisations et d'institutions internationales, puis élargi en 2015 avec l'inclusion d'un nombre représentatif d'États membres de l'UNESCO et d'organismes de la société civile afin d'affiner la proposition. Un avant-projet d'indicateurs thématiques figure à l'annexe II du Cadre d'action Éducation 2030. Afin de finaliser et mettre en œuvre cette proposition, l'ISU travaille sur plusieurs fronts pour s'acquitter de la mission qui lui a été confiée concernant la production des indicateurs de suivi mondiaux et thématiques pour l'ODD 4 et l'agenda Éducation 2030, en étroite collaboration avec un large éventail de parties prenantes.

En mai 2016, l'ISU et la Division pour l'appui et la coordination de l'agenda Éducation 2030 (ED/ESC) ont convoqué un groupe d'experts issus de gouvernements, d'organismes multilatéraux et de groupes de la société civile afin d'appuyer la mise en place du nouveau cadre d'indicateurs qui permettra de suivre les progrès en vue de la réalisation de l'ODD 4. Ce groupe de coopération technique assurera la coordination entre les différents acteurs afin de produire les données nécessaires au suivi de l'ODD 4 et de l'agenda Éducation 2030, ainsi que de contribuer à la mise en œuvre de normes de comparaison internationales. Il veillera également à ce que le cadre d'indicateurs serve de référence afin de déterminer si les pays disposent des outils nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins en matière de statistiques.

Toujours en mai 2016, l'ISU a lancé l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML). Alors que cinq des dix cibles de l'ODD portent sur les résultats de l'apprentissage, le déficit chronique de données comparables fait qu'il est impossible de mesurer les écarts entre les pays, ne serait-ce que pour les compétences les plus basiques en matière de lecture et de calcul. L'Alliance va tenter de résoudre ce problème en soutenant partout dans le monde les efforts déployés afin de mesurer de manière effective les résultats de l'apprentissage et de mettre à profit ces informations pour atteindre les cibles de l'ODD. L'Alliance s'efforcera également de resserrer les liens entre les experts de l'évaluation, les décideurs, les donateurs et les organisations de la société civile représentant divers groupes, notamment les enseignants. Ces liens sont essentiels si l'on souhaite produire des données valides et comparables à l'échelle mondiale qui contribuent à l'amélioration des conditions d'apprentissage.

Au tout début de l'année 2016, l'ISU, conjointement avec l'UNICEF et la Banque mondiale, a mis en place le Groupe interinstitutions sur les indicateurs d'inégalité dans l'éducation (IAG-EII) en réponse à la demande qui a été faite de mettre davantage l'accent sur l'équité dans les ODD. Ce groupe a pour principal objectif de promouvoir et coordonner le recours aux données tirées des enquêtes sur les ménages pour assurer le suivi des cibles relatives à l'éducation aux niveaux mondial, régional et national, permettant ainsi la production d'analyses et de rapports normalisés en complément des informations issues des données administratives. L'intérêt de cette opération est de parvenir à une efficacité et une cohérence accrues dans le traitement des données d'enquêtes par les différentes institutions et de conférer une forte légitimité aux indicateurs relatifs à l'équité fondés sur des enquêtes, le tout au service de l'agenda Éducation 2030, l'accent étant mis en particulier sur l'utilisation croissante de telles données par les pays.

S'agissant de la science, de la technologie et de l'innovation, un groupe spécial a été constitué afin d'établir une liste thématique. Placé sous la conduite de l'ISU et rassemblant divers pays et institutions, il sera chargé de présenter cette liste au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux ODD et à la Commission de statistique de l'ONU. Pour ce qui est de la culture, l'ISU convoquera une réunion du Groupe d'experts sur les statistiques relatives au patrimoine (septembre 2016) afin d'examiner un programme de travail pour les statistiques du patrimoine, notamment en ce qui concerne le suivi de la cible 11.4 de

l'ODD, ainsi que de concevoir et mettre en œuvre une campagne annuelle de collecte de données pour les statistiques du patrimoine (à partir de 2017).

Comme cela a été souligné au début de la présentation, il est essentiel de transformer les données en savoirs. L'ISU ne se contente pas d'élaborer des indicateurs et de produire des données, il met également au point des outils de diffusion. En juillet, l'Institut lancera trois produits majeurs : une nouvelle publication sur les enfants et les jeunes non scolarisés, avec pour la première fois des chiffres concernant les jeunes en âge d'être scolarisés dans l'enseignement secondaire ; un nouvel eAtlas présentant les toutes dernières données disponibles pour assurer le suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030, grâce auquel les utilisateurs peuvent consulter une série de cartes interactives pour découvrir les données et qui sera régulièrement actualisé dès que de nouvelles informations seront disponibles ; un nouveau rapport qui explique aux lecteurs les questions concernant les mesures utilisées pour produire des indicateurs permettant des comparaisons entre les pays afin d'assurer le suivi de l'ODD 4 – Éducation 2030 et qui présente les résultats d'une brève enquête mondiale sur l'état de préparation des pays pour le suivi des cibles relatives à l'éducation.

En conclusion, il est important de promouvoir la collaboration afin d'améliorer la mise en œuvre du suivi des Objectifs de développement durable :

- action coordonnée depuis un cadre institutionnel reconnu
 - l'UNESCO est le dépositaire, pour le système des Nations Unies, de statistiques comparables dans les domaines de l'éducation, de la science et de la technologie, de la culture et de la communication ;
- normes et protocoles conformes aux principes et processus statistiques des Nations Unies
 - production directe de statistiques, en collaboration avec les pays et validées par eux ;
 - sources d'information secondaires reconnues ;
- mécanismes de coordination et partenariats
 - privilégier les besoins des pays et y répondre ;
 - mettre en place de solides infrastructures afin de maximiser les synergies et de réduire le chevauchement des efforts des acteurs non-étatiques au niveau du système ;
 - nécessité d'un engagement de la recherche et des donateurs en faveur des ODD.

La présentation PowerPoint de l'ISU est disponible à l'adresse suivante :

<http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/EXB/images/UIS.pdf>

(anglais seulement)

IV.2 Discussion/questions des membres du Conseil

Les participants ont salué la présentation complète et détaillée faite par l'ISU concernant le processus de définition et de mise en œuvre du cadre de suivi des ODD. Plusieurs d'entre eux ont souligné l'importance de la participation de l'UNESCO, et en particulier de l'ISU, à ce processus.

Un participant a demandé des précisions quant à la situation actuelle des indicateurs, souhaitant savoir s'il était encore possible de les modifier lors des phases d'adoption à venir. Il a également déclaré qu'il était nécessaire que les États membres s'approprient le travail de l'Organisation aux niveaux national, régional et international.

Les participants ont également manifesté leur intérêt pour les questions liées à la qualité, compte tenu de l'accent que place l'ODD 4 sur cet aspect, notamment en ce qui concerne la définition de la qualité et les indicateurs à utiliser pour assurer le suivi des cibles correspondantes, ainsi que le mécanisme à mettre en place pour rendre compte des progrès.

S'agissant de la disponibilité des données, certains participants ont fait observer que le suivi pourrait être insuffisant compte tenu du questionnaire actuel sur les statistiques de l'éducation. Ils ont également posé des questions sur la stratégie de l'ISU en matière de collecte de données, demandant notamment si elle serait fondée sur des données officielles.

Enfin, plusieurs questions ont été soulevées concernant les initiatives de l'ISU en matière de renforcement des capacités afin de collaborer avec les pays dans la mise en œuvre du cadre de suivi. Ce renforcement des capacités porterait entre autres sur l'élaboration et le traitement des données, ainsi que sur la définition d'un cadre national de suivi.

IV.3 Réponses du Secrétariat

La Directrice de l'ISU a passé en revue le processus de définition des indicateurs mondiaux et thématiques et a expliqué que ces derniers pouvaient encore être modifiés. Néanmoins, pour ce qui est des indicateurs mondiaux, le processus est entré dans sa phase finale et il n'est pas prévu que de nouveaux changements interviennent, en particulier pour les indicateurs relevant des domaines de compétence de l'UNESCO. S'agissant de l'ODD 4, l'UNESCO continuera d'être l'institution chef de file du processus de mise en œuvre.

En ce qui concerne l'accent mis sur la qualité, les indicateurs proposés pour les niveaux mondial et thématique ont été définis à l'issue d'un vaste processus de consultation auquel l'UNESCO et les États membres ont pris une part active. L'ISU s'attelle déjà à leur mise en œuvre. Quant aux indicateurs des résultats de l'apprentissage, le processus sera conduit avec l'appui de la toute nouvelle Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML) et prévoit des initiatives destinées à aider les pays à mettre en œuvre ces indicateurs.

Comme souligné pendant la présentation, les ODD posent plusieurs défis en termes d'information, ce qui aura un impact sur la stratégie de l'ISU pour la collecte de données. Il est nécessaire de réviser les questionnaires actuels afin de les recentrer sur les nouvelles demandes en matière de données. Il sera également nécessaire de rechercher de nouvelles sources, notamment en ce qui concerne certains aspects tels que les résultats de l'apprentissage, l'équité et le financement de l'éducation. Le travail de l'Alliance mondiale pour le suivi de l'apprentissage (GAML) et du Groupe interinstitutions sur les indicateurs d'inégalité dans l'éducation (IAG-EII) sera déterminant à cet égard.

Les initiatives de renforcement des capacités à l'appui des pays seront une composante essentielle de la stratégie de mise en œuvre du cadre de suivi. L'ISU s'y emploie donc, aux côtés d'autres sections de l'UNESCO. L'Institut dispose d'un réseau bien ancré sur le terrain, avec des équipes implantées en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie-Pacifique et en Afrique subsaharienne. Il est également en train de pourvoir un poste vacant dans la région des États arabes.

V. Présentation du Secrétariat concernant le rapport annuel du Service d'évaluation et d'audit (IOS) et la révision du mandat du Comité consultatif de surveillance

V.1 Introduction par la représentante de la Directrice générale

Ce point a été présenté par la Directrice du Service d'évaluation et d'audit (IOS), Mme Susanne Frueh. La présentation était axée sur des questions de surveillance pertinentes, à savoir : (a) le mandat du Comité consultatif de surveillance ; (b) la stratégie d'IOS en matière d'évaluations ; (c) un certain nombre de messages clés ressortant des travaux actuellement menés par IOS.

La Directrice d'IOS a rappelé la résolution 38 C/102, par laquelle la Conférence générale a demandé que le mandat du Comité consultatif de surveillance soit révisé, en tenant compte des conclusions de l'examen actuellement mené par le Corps commun d'inspection (CCI), et mis en concordance avec celui du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit (CCIQA) de

l'Organisation des Nations Unies. Afin d'approfondir cette discussion, Mme Frueh a donné des informations complémentaires sur les comités d'audit au sein du système des Nations Unies, en présentant notamment une analyse comparative de leurs mandats et liens hiérarchiques respectifs, ainsi qu'une comparaison entre le Comité consultatif de surveillance de l'UNESCO et le CCIQA de l'ONU.

La Directrice d'IOS a informé les participants de l'état d'avancement de la stratégie conçue pour mettre en œuvre la politique d'évaluation de l'UNESCO. La complémentarité des systèmes d'évaluation interne et décentralisé a été mise en exergue. S'agissant du système décentralisé, les efforts sont axés sur la volonté de maintenir le financement, en réservant 3 % pour les évaluations, ainsi que de mettre en place un réseau de points focaux pour les évaluations et le programme de formation correspondant à l'intention des cadres. Les principaux risques liés à la mise en œuvre de cette stratégie et les mesures destinées à les atténuer ont été exposés.

La Directrice d'IOS a brièvement fait le point sur un certain nombre de rapports d'évaluation que les États membres souhaiteront peut-être examiner de façon plus approfondie à la 200^e session. Ces rapports portent notamment sur les évaluations en cours concernant le rôle de l'UNESCO dans l'éducation en situation d'urgence et de crise prolongée, l'action normative de l'UNESCO liée aux conventions régionales sur la reconnaissance de l'enseignement supérieur, le Réseau du Système des écoles associées (réSEAU), les mécanismes mondiaux et régionaux de coordination de l'Éducation pour tous (EPT), et l'examen synthétique des évaluations sur les politiques relatives aux enseignants. Tous ces rapports sont pertinents dans le cadre du Programme à l'horizon 2030. Par ailleurs, la Directrice d'IOS a signalé que deux audits étaient en cours, l'un sur les procédures d'urgence à l'appui de l'évaluation, l'autre sur les instituts de catégorie 2. Elle a souligné que la limitation du temps de parole pendant les sessions du Conseil rendait difficile tout examen approfondi des rapports et a exprimé le souhait d'étudier la meilleure façon de faciliter ces discussions.

La présentation PowerPoint d'IOS est disponible à l'adresse suivante :

http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/GBS/38GC/pdf/IOS_Fr.pdf

V.2 Discussion/questions des membres du Conseil

Deux participants ont souligné :

- que le Conseil attachait une grande importance aux avis indépendants concernant l'exercice des responsabilités de surveillance à l'UNESCO ;
- qu'ils étaient d'accord sur la nécessité d'un examen plus approfondi des rapports ; à cet égard, il a été proposé d'inscrire un point distinct à l'ordre du jour du Conseil pour chaque évaluation ;
- que le récent audit du Secteur des sciences sociales et humaines présentait un grand intérêt ; il a été noté que le résumé du rapport ne reflétait pas les graves préoccupations soulevées dans le texte intégral et que les conclusions du rapport, qui revêtaient un immense intérêt pour le Conseil, devraient faire l'objet de discussions ;
- nécessité de préciser (a) qui a participé aux récents travaux de révision du mandat du Comité consultatif de surveillance et (b) comment se déroule la procédure de sélection des membres du Comité.

V.3 Réponses du Secrétariat

En réponse aux points soulevés, la Directrice d'IOS :

- a salué la suggestion tendant à accorder davantage de temps à l'examen des rapports d'IOS et a évoqué d'autres possibilités, telles que la tenue de réunions d'information ou de réunions avec des groupes d'États membres intéressés par une évaluation en particulier (comme ce fut le cas pour l'évaluation sur l'EFTP, par exemple) ;
- a reconnu que, s'agissant des audits, il était préférable de lire le texte intégral plutôt que le résumé, et a invité les États membres intéressés par les conclusions des audits à lire l'intégralité du texte ;
- a précisé (a) que les propositions concernant les dernières révisions du mandat du Comité consultatif de surveillance avaient été formulées par les membres du Comité ; (b) que la procédure de sélection des membres du Comité se déroulait conformément aux pratiques internes en vigueur, notamment avec un affichage auprès des États membres et dans des revues pertinentes, suivi par l'établissement d'une liste restreinte de candidats appelés à passer un entretien avec un comité de sélection composé de hauts responsables ; une nouvelle liste restreinte de candidats ayant le profil adapté est alors établie sur la base des entretiens et de critères bien définis (expérience pertinente, compétences, parité et représentation géographique), avant d'être soumise à la Directrice générale pour décision/nomination finale.

**LA PROCHAINE RÉUNION INTERSESSIONS SE TIENDRA
LE VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2016**

ANNEXE

QUESTIONS SOUMISES PAR GROUPE ÉLECTORAL

Groupe I

Étant donné que la « Consultation de la Directrice générale sur le Programme et budget de l'UNESCO 2018-2021 (39 C/5) » a pris fin le 11 mai, la Directrice générale peut-elle fixer un calendrier pour toutes les étapes du processus de consultation en vue de l'élaboration du C/5 ? La délégation du Royaume-Uni aimerait comprendre en particulier le rôle de ce processus de consultation en ligne et des éventuelles autres étapes (*Royaume-Uni et France*).

Groupe II

Bien qu'il soit reconnu que l'un des principaux problèmes de l'Organisation est le manque de ressources et la forte dépendance (à hauteur de 75 %) des activités de programme de l'UNESCO vis-à-vis des financements extrabudgétaires, l'absence d'un mécanisme simple, flexible et transparent d'absorption des fonds extrabudgétaires semble persister, selon certaines informations provenant des donateurs.

Quelle est, selon vous, la principale cause de ces obstacles et quelles mesures d'urgence pourrait-on encore prendre pour faciliter les procédures liées au financement extrabudgétaire ?

Groupe III

Au regard de votre expérience au sein du système des Nations Unies et particulièrement en tant que Directrice générale de l'UNESCO, d'un côté, quel est le principal défi que vous avez affronté jusqu'à aujourd'hui et quelles seraient vos recommandations pour le relever ? et, d'un autre côté, quels moyens appliqueriez-vous pour renforcer la coopération et les synergies entre l'UNESCO et les Nations Unies, tout particulièrement en vue du repositionnement de l'Organisation dans le système, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ?

Groupe IV

Il est établi que le grand programme V – Communication et information (GP V) a l'avantage d'être transversal et d'entretenir des liens importants avec d'autres grands programmes. À cet égard et dans le cadre du Programme intergouvernemental Information pour tous (PIPT), nous avons exprimé notre entière satisfaction du succès qu'a été l'organisation de la conférence « Les jeunes et l'Internet : combattre la radicalisation et l'extrémisme » en juin 2015. Suite à cette conférence, nous aimerions être informés par la Directrice générale des progrès accomplis dans le développement de mesures politiques pouvant aider à contenir l'extrémisme et la radicalisation chez les jeunes au profit des États membres.

Groupe V(a)

Le Groupe V(a) félicite la Directrice générale pour le rôle tenu par l'UNESCO dans l'élaboration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; l'UNESCO a également décidé d'offrir une assistance et un soutien technique aux États membres dans ses domaines de compétence dans le cadre du programme priorité Afrique, en particulier en termes de statistiques et de collecte de données.

Compte tenu de l'extrême importance de disposer d'enseignants qualifiés pour la réalisation de l'Objectif de développement durable relatif à l'éducation (ODD 4), comment l'UNESCO va-t-elle aider ses États membres, en particulier les pays les moins avancés, notamment leur commission nationale, à se doter des moyens adéquats de mesurer les succès et les échecs et à faire face à la

demande croissante d'enseignants qualifiés, en particulier en rendant la profession attractive aux yeux des jeunes.

L'importance de la recherche scientifique est indéniable pour les pays en développement. Que fait l'UNESCO pour le développement de la recherche scientifique en Afrique ?

Groupe V(b)

Quelle sera la stratégie de l'UNESCO dans le 39 C/5 concernant le renforcement du rôle de la culture à la lumière des Objectifs de développement durable du Programme à l'horizon 2030 et quelles sont les mesures qui seront incluses pour la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel, en particulier en cas de conflit armé et de trafic illicite des biens culturels ?